842ARL

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 842ARL

Autres Moyens d'Identification : Peinture d'Argent Conducteur / Silver Conductive Paint

N° de Pièces Connexes : 842ARL-55ML, 842ARL-900ML, 842ARL-3.78L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : revêtement électriquement conducteur et peinture de blindage EMI

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎	+1-800-340-0772	☎	+1-905-331-1396
FAX	+1-800-340-0773	**FAX**	+1-905-331-2682
COURRIEL	support@mgchemicals.com	**COURRIEL**	info@mgchemicals.com
WEB	www.mgchemicals.com		

COURRIEL (Personne Compétente**):** sds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable		2	Danger	Flamme
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles	Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique	Chronique	1	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261, P271	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Stockage	**Conseils de Prudence**
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/ Conseils de Prudence**	**Mention**	**Symboles**
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	*Sans objet*	*Sans objet*
Argyrie	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.	*Sans objet*	*Sans objet*

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	**Nom Chimique**	**%(poids)**
7440-22-4	argent	33%
616-38-6	carbonate de diméthyle	22%
67-64-1	acétone	19%
110-43-0	heptan-2-one [a)]	16%
108-65-6	acétate de 1-méthoxy-2-propanol	2%

a) Aussi connu sous le nom de méthylamylcétone (MAK)

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P353
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation légère , peau sèche*
Intervention	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	*toux, étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, une perte de conscience*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331
Symptômes Immédiat	*nausée, maux de gorge, douleurs abdominales, diarrhée, somnolence, étourdissement*
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	La combustion peut produire des oxydes de carbone (CO, CO_2) et des fumées métalliques.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants.
	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
argent *(métal poussière, brouillard)* *(métal)* *(Ag et ses composés)* *(métal poussière, fumé)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	0.1 mg/m^3 0.01 mg/m^3 0.1 mg/m^3 0.01 mg/m^3 0.1 mg/m^3 0.1 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi 0.03 mg/m^3 Non établi Non établi
acétone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm 1 000 ppm 500 ppm 250 ppm 500 ppm 750 ppm	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
heptan-2-one *méthylamylcétone*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 100 ppm 50 ppm 50 ppm 25 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 50 ppm Non établi 50 ppm 50 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi 75 ppm Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation	Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. **RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
Protection de la Peau	En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.
Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT aux brouillards, vapeurs, et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** b)	2%
Apparence	Gris pâle	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** b)	12%
Odeur	acétonique	**Pression de Vapeur @ 20 °C** b)	12 kPa [90 mmHg]
Seuil d'Odeur	5 ppm	**Densité de Vapeur**	≥2 (Air =1)
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	1.3
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Partiellement miscible
Point d'Ébullition a)	56 °C [132 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair a)	-17 °C [1.4 °F]	**Température d'Auto-inflammation** c)	≥330 °C [≥626 °F]
Taux d'Évaporation	Vite	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammables	**Viscosité @40 °C**	Non disponible

a) Valeurs basées sur le constituent acétone.
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier pour les constituants liquides volatils.
c) Valeur basée sur l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol, qui est le constituant avec la plus basse valeur.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les sources d'ignitions, les températures excessives et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, base fortes, peroxydes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, sévère irritation, et douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, une irritation légère de la peau, et l'assèchement de la peau.
Inhalation	Peut provoquer l'étourdissement, de la somnolence et de la toux. Pour des surexpositions extrêmes, peut mener à des maux de tête, des nausées ou une perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, une diarrhée, somnolence, étourdissement et douleurs abdominales.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau. L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
argent	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	5.16 mg/m^3 4 h Rat (poussière)
carbonate de diméthyle	>5 000 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	Non disponible
acétone	5 800 mg/kg Rat	7 426 mm/kg Lapin [a)]	16 000 ppm Rat 6 h[a)]
heptan-2-one	1 600 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Lapin	>16.7 mb/L Rat 4 h (vapeur)
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	6 190 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	Non disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.
a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	L'acétone sont des irritants oculaires graves connus. Contient des particules mécaniquement abrasives.

Suite de section sur la page suivante

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	L'inhalation de l'acétone et du heptan-2-one peuvent affecter le système nerveux central provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) et d'autres sources fiables.

Contient des particules d'argent de taille inférieur à 1 mm mais supérieur à 100 nm (supérieur aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux d'argent ionique qui sont très toxique pour l'environnement. Bien que l'argent massif soit insoluble dans l'eau, les poudres d'argent sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'Union Européenne. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 1 (M = 10) de l'Union Européenne.

Suite de section sur la page suivante

L'acétone, l'hepan-2-one, et l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 et CE50 minimal de >100 mg/L.

- L'acétone a un CL50 96 h minimal de 5 540 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h de 13 500 mg/L Daphnia magna (puce d'eau).
- L'hepan-2-one a un CL50 minimal 96 h de 126 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule).
- L'acétate de 1-méthoxy-2-propanol a un CL50 96 h minimum de ≥100 mg/L Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) et un CE50 48 h de >500 mg/L pour Daphnia magna (puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

La partie du solvant devrait être biodégradable, mais pas le polymère ou la charge métallique. Les constituants du solvant volatil s'oxyderont rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 20% [268 g/L]; COV réglementé 659 g/L

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Un remboursement monétaire peut être obtenu pour le recyclage du contenu d'argent dans les déchets.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 5 L ou moins	Tailles supérieures à 5 L (fret seulement)
842ARL-55ML, 842ARL-900ML, 842ARL-3.78L **Quantité Limitée** 	*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURES **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Oui

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
Sans objet **Quantité Limitée** Total Qté Net par emballage 1.0 L 	*842ARL-55ML, 842ARL-900ML, 842ARL-3.78L* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURES **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Oui

Suite de section sur la page suivante

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 5 L ou moins *842ARL-55ML, 842ARL-900ML, 842ARL-3.78L* **Quantité Limitée**	Tailles supérieures à 5 L (fret seulement) *À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN1263 **Appellation Réglementaire** : PEINTURES **Classe** : 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin** : Oui

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la Loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

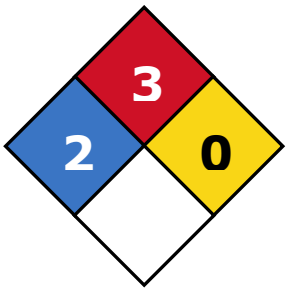

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient d'argent (No. CAS 7440-22-4; quantité rapportable = 1 000 lb); qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive.)

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Suite de section sur la page suivante

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadnium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 10 avril 2024

Annule et Remplace 19 Octobre 2022

Changement Effectué : Nouveau produit

Références

1) ACGIH *2024 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2024).

Suite de section sur la page suivante

842ARL

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.